



Féchy, le 10 juin 2013

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT
DE LA COMMISSION ad hoc
AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2013
RELATIF À LA MODIFICATION DU PLAN GENERAL
D'AFFECTATION DU 18 MARS 2002 AU LIEU-DIT : EN CRAUSAZ

Au Conseil Général de Féchy,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad hoc, composée de Monsieur Jacques PELICHET 1^{er} nommé, Madame Sylvie FAVRE membre, Monsieur Bernard GENTON membre rapporteur, Madame Béatrice EGLI LEMPEN et Monsieur Pierre-Louis MOLLIEUX suppléants, s'est réunie le 4 juin 2013 à 20h15 à la salle de la Municipalité, afin d'analyser ce préavis.

Monsieur Francis LIARD, Syndic, Messieurs Marc HASLER, Andreas MEYER et Marc MORANDI Municipaux, étaient présents lors de notre réunion afin de nous présenter le préavis et de répondre à nos questions.

Les réponses à nos diverses interrogations et remarques ont été apportées avec toute la pertinence nécessaire et nous les en remercions.

Dans notre analyse qui a suivi, nous avons relevé les éléments suivants :

- suite à l'omission de modification du PGA par la Municipalité en 2001, le Service du Développement territorial trouve actuellement positif de mettre ledit PGA en conformité

- l'objet concerné ayant été construit avant l'Arrêté de classement du vignoble, il nous paraît aussi logique de donner une cohérence au Règlement relatif à notre PGA et de lui apporter la modification nécessaire



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la commission ad hoc recommande à l'unanimité au Conseil Général d'accepter le préavis 2/2013 tel que présenté.

Le 1^{er} nommé

Monsieur Jacques PELICHET

Les Membres et suppléants

Madame Sylvie FAVRE

Monsieur Bernard GENTON

Madame Béatrice EGLI LEMPEN

Monsieur Pierre-Louis MOLLIEUX